

**ASSEMBLEE GENERALE DU JEUDI 09 JUILLET 2020**

**SOMMAIRE**

**RELEVÉ DES DÉCISIONS**

**Administration générale**

1. Marchés publics (délégation du Président)
2. Conventions (délégation du Président)
3. Régime Indemnitaire lié aux Fonctions, Sujétions, à l'Expertise et à l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)
4. Prime exceptionnelle Covid 19
5. Frais de déplacement

**Prévention - communication**

6. Simplification et harmonisation du geste de tri : plan de formation et communication
7. Avenant n°1 à la convention d'entente STGDO : mise à disposition de moyens matériels et d'équipement au profit du VALTOM

**Finances**

8. Affectation définitive du résultat 2019
9. Compte administratif 2019
10. Compte de gestion 2019
11. Décision Modificative (DM) n° 1 de 2020
12. Financement de VALTOM Energie Solaire (VES) : recours au nantissement
13. Subvention à l'association vivre en brousse

**Questions diverses**

14. Avenant n°4 au marché de tri et de Collecte Sélective (CS) pour la communauté de communes Ambert Livradois Forez
15. Avenants au marché d'exploitation et maintenance des stations de traitement de lixiviats du VALTOM.
16. Convention avec le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz (SIEG) du Puy-de-Dôme.

## **RELEVÉ DES DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 09 JUILLET 2020**

Le **09 juillet 2020**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 24 juin 2020

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 18

Pouvoirs : 4

Votants : 22

*Présents : Mesdames CHASSIN Nicole, LEMPEREUR Claire, MOULIN Chantal.  
Messieurs ADENOT Dominique, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, BERNARD Jean-Paul, BŒUF Jean, BONNET Nicolas, CHASSARD Frédéric, DARTOIS Gilles, DAURAT Jean-Claude, DELPOSEN Marc, FARGEIX Alain, GONIN Michel, HEBUTERNE Patrick, MAILLARD Guy, NEUVY Flavien.*

*Pouvoirs : Messieurs ALEDO Marcel (à M. BATTUT Laurent), MEALLET Roger Jean (à M. CHASSARD Frédéric), DOMAS Philippe (à M. MAILLARD Guy), PRONONCE Hervé (à M. NEUVY Flavien).*

*Excusés : Mesdames BONNET Monique, CANALES Marion, DEGUI Marie-Christine, GUILHOT Patricia, IMBAUD Nadine, PRIEUX Nicole.  
Messieurs ARNAL Olivier, BISSIRIEX Thierry, CHAUVIN Lionel, COUTAREL Bernard, GAUVIN Jean-Noël, MOLINIER Jean-Claude, MULLER Didier, POUGET Jacques.*

Au cours de cette réunion, le comité syndical a adopté les décisions suivantes :

### **Administration générale**

#### **1. Marchés publics (délégation du Président)**

Le comité syndical prend acte de la présentation de la liste des marchés publics passés en procédure adaptée par le VALTOM pour la période du 1<sup>er</sup> février 2020 au 30 juin 2020.

#### **2. Conventions (délégation du Président)**

Le comité syndical prend acte des conventions et des contrats signés par le Président du VALTOM pour la période du 1<sup>er</sup> février 2020 au 30 juin 2020.

#### **3. Régime Indemnitaire lié aux Fonctions, Sujétions, à l'Expertise et à l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)**

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de :

- Instaurer le RIFSEEP pour les cadres d'emplois des ingénieurs en chef, ingénieurs et techniciens, à compter du 01/08/2020. Les primes et indemnités seront revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence ;
- Modifier les critères d'attribution du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) pour toutes les filières ;
- Autoriser le Président à signer les documents s'y rapportant ;
- Inscrire les crédits correspondants au budget du VALTOM.

#### **4. Prime exceptionnelle Covid 19**

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de :

- Valider l'octroi d'une prime exceptionnelle de 1 000 € aux agents Laurent BAILLY, Dominique COUSIN, Damien QUART, Lionel ESCURIET et Olivier MEZZALIRA. La prime exceptionnelle fera l'objet d'un arrêté individuel. Elle n'est pas reconductible et fera l'objet d'un versement unique ;

- Autoriser le Président à inscrire les crédits correspondants au budget du VALTOM et à signer les documents s'y rapportant.

#### 5. Frais de déplacement

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de :

- Autoriser le remboursement aux agents (fonctionnaires territoriaux, agents non titulaires de droit public et de droit privé) des frais de transport liés à l'utilisation du véhicule personnel de façon exceptionnelle après autorisation expresse de l'autorité territoriale ;  
L'agent est alors indemnisé de ses frais de transport, soit sur la base du tarif de transport public de voyageurs le moins cher, soit sur la base d'indemnités kilométriques (en l'absence de transports publics adéquats). Il appartient à l'agent de souscrire une police d'assurance garantissant d'une manière illimitée sa responsabilité au titre de tous les dommages qui seraient causés par l'utilisation de son véhicule à des fins professionnelles. L'agent n'a droit à aucune indemnisation pour les dommages subis par son véhicule ;
- Appliquer le taux de remboursement actualisé des repas aux agents et aux élus pour les grandes villes et Paris.

#### Prévention - communication

##### 6. Simplification et harmonisation du geste de tri : plan de formation et communication

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de :

- Valider le plan de communication proposé en annexe ;
- Valider la date de passage à l'extension des consignes de tri au plus tôt, c'est-à-dire dès activation du tri en mode extension des consignes de tri, même pendant les travaux ;
- Autoriser le Président à mettre en œuvre les plans de formation et de communication dédiés à la simplification du geste de tri avec le concours des collectivités adhérentes.

##### 7. Avenant n°1 à la convention d'entente STGDO : mise à disposition de moyens matériels et d'équipement au profit du VALTOM

Le comité syndical décide, à l'unanimité (2 absentions), de :

- Approuver l'avenant n°1 à la convention d'entente STGDO pour la mise à disposition de moyens matériels et d'équipement au profit du VALTOM ;
- Autoriser le Président à signer cet avenant.

#### Finances

##### 8. Affectation définitive du résultat 2019

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver l'affectation définitive du résultat de l'exercice 2019 ; soit 7 927 319,08 € pour combler le besoin de financement (Article 1068) et 2 607 832,56 € reporté en fonctionnement (Article 002).

##### 9. Compte administratif 2019

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de prendre acte de la présentation du compte administratif, lequel se synthétise ainsi :

#### Résultat de l'exercice 2019 :

	Prévu	Réalisé	Solde
Dépenses de fonctionnement	66 326 028,30 €	54 338 056,39 €	5 906 784,82 €
Recettes de fonctionnement	66 326 028,30 €	60 244 841,21 €	
Dépenses d'investissement	28 638 914,51 €	18 308 284,03 €	1 079 892,57 €
Recettes d'investissement	28 638 914,51 €	19 388 176,60 €	

**Exécution budgétaire 2019 et résultats de clôture :**

	Résultat de clôture de l'exercice 2018	Part affectée à l'investissement 2018	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture de l'exercice 2019
Investissement	-7 566 256,67 €		1 079 892,57 €	-6 486 364,10 €
Fonctionnement	13 654 120,33 €	9 025 693,51 €	5 906 784,82 €	10 535 211,64 €
TOTAL	6 087 863,66 €	9 025 693,51 €	6 986 677,39 €	4 048 847,54 €

-	
Restes à réaliser - Crédits d'investissement à reporter au 31/12/2019 (équilibre BP 2020)	
Section d'investissement - Dépenses	2 441 014,98 €
Section d'investissement - Recettes	1 000 000,00 €
SOLDE	1 441 014,98 €

- Constat, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs du compte administratif avec les indications du compte de gestion ;
- Reconnaître la sincérité des restes-à-réaliser en dépenses ou en recettes ;
- Arrêter les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-dessus.

**10. Compte de gestion 2019**

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de :

- Approuver le compte de gestion 2019 établi par le Receveur.

**11. Décision Modificative (DM) n° 1 de 2020**

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de :

- Approuver la décision modificative n°1 de 2020.

**12. Financement de VALTOM Energie Solaire (VES) : recours au nantissement**

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de :

- Approuver le recours au nantissement à hauteur de 33 % des actions détenues par le VALTOM dans la société VALTOM Energie Solaire (VES) ;
- Affecter au bénéfice du pool bancaire retenu intervenant en qualité d'agent des sûretés pour le compte des parties financières, 330 actions composant le capital de VES en gage, à titre de garantie de l'exécution par VES des charges et conditions de la convention de crédit destinés à financer les projets portés par VES ;
- Donner tous pouvoirs au Président pour :
  - o Signer le contrat de nantissement avec Sergies et le pool bancaire retenu ;
  - o Etablir la désignation exacte et l'origine de propriété des actions virées au crédit du compte-titre nanti ;
  - o Stipuler toutes charges et conditions ;
  - o Procéder à tout virement des titres concernés au crédit du compte-titres nanti au bénéfice du pool bancaire intervenant pour le compte des parties financières ;
  - o Clore et arrêter tous comptes d'instruments financiers ;
  - o Délivrer toute attestation de nantissement de comptes ;

- Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, bordereaux, procès-verbaux et pièces, élire domicile, substituer et généralement faire le nécessaire.

13. Subvention à l'association vivre en brousse

Le comité syndical décide, à l'unanimité d'approuver l'octroi d'une subvention de 12 000 € TTC à l'association Vivre en Brousse afin d'accompagner le groupement de femmes dans son projet de nettoyage de la commune de Sandiara.

**Questions diverses**

14. Avenant n°4 au marché de tri et de Collecte Sélective (CS) pour la communauté de communes Ambert Livradois Forez :

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de :

- Valider le projet du présent avenant n° 4,
- Autoriser le Président à signer cet avenant.

15. Avenants au marché d'exploitation et maintenance des stations de traitement de lixiviats du VALTOM.

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de :

- Approuver les trois avenants relatifs au marché d'exploitation et de maintenance des stations de lixiviats du VALTOM ;
- Autoriser le Président à signer ces avenants.

16. Convention avec le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz (SIEG) du Puy-de-Dôme.

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de :

- Accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, annexée à la présente décision ;
- Autoriser l'adhésion du VALTOM au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité des contrats des segments C2, C3, C4 et C5 ;
- Autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de groupement ainsi que tous les documents nécessaires ;
- Autoriser le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres et les marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte du VALTOM, et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.